

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2025-00928-S

<b>Requérant(s)</b>	Timon Dennert, Dos Montaigu 1, 2829 Vermes
<b>Auteur du projet</b>	Timon Dennert, Dos Montaigu 1, 2829 Vermes
<b>Description de l'ouvrage</b>	Changement d'affectation du rez de la maison familiale existante - Implantation de l'entreprise "Dennert - Automation" au rez sans travaux
<b>Cadastre(s), parcelle(s)</b>	Vermes, 135
<b>Lieu-dit, rue</b>	Dos Montaigu, Dos Montaigu 1, 2829 Vermes
<b>Affectation de la zone</b>	En zone à bâtir, Zone centre du village
<b>Plan spécial</b>	Aucun
<b>Dérogation(s) requise(s)</b>	Aucune
<b>Requête(s) spéciale(s)</b>	Aucune
<b>Début de la publication</b>	11.08.2025
<b>Échéance de la publication</b>	21.08.2025

---

### Ouvrages

Implantation de l'entreprise "Dennert - Automation" au rez sans travaux de la maison existante.  
(Affectation du sol - Utilisation : Conforme à l'article 19 du règlement sur les constructions de la  
Commune de Val Terbi)

---

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la  
Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions  
et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à  
l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 août 2025

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer  
conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art.  
48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un  
avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un  
plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions,  
il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 15 juillet 2025